La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 21 AVRIL 2026, À 13 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☐	☒
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☐	☒
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

26-04-095 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

26-04-096 2. Acceptation d'une soumission – Étude complémentaire pour ajouter le débit de la rivière Sainte-Anne dans l'étude de submersion et études diverses

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite poursuivre les analyses relatives aux risques de submersion côtière et d'inondation sur son territoire, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les études réalisées antérieurement ont permis d'identifier certains secteurs vulnérables, notamment en lien avec les interactions entre la submersion marine et le débordement de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en vertu de l'entente de services intervenue entre les parties, afin de préparer une demande de prix visant la réalisation d'études complémentaires;

CONSIDÉRANT que le mandat vise notamment l'intégration du débit de la rivière Sainte-Anne à la modélisation existante, l'évaluation des phénomènes

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

de submersion et d'inondation à l'horizon 2060, ainsi que l'analyse du volet hydrogéomorphologique du secteur;

CONSIDÉRANT que la FQM a procédé à une demande de prix pour l'octroi de ce mandat de services professionnels (dossier no 532040372401);

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et que la firme Lasalle | NHC inc. a déposé la soumission conforme la plus basse;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans l'entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique concernant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés a à l'érosion et à la submersion côtières;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de la firme Lasalle | NHC inc. pour la réalisation d'une étude complémentaire de submersion visant l'intégration du débit de la rivière Sainte-Anne, ainsi que l'analyse hydrogéomorphologique du secteur;

Que ce contrat soit accordé conformément à la demande de prix no 532040372401 et à la soumission déposée par ladite firme au montant de 71 744,40 $, taxes incluses;

Que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à assurer la gestion du mandat, incluant le suivi contractuel et technique, conformément à l'entente de services en vigueur;

Que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses afférentes à ce mandat, conditionnellement à leur admissibilité aux programmes d'aide financière applicables;

D'autoriser le chargé de projet, Félix-Antoine Langlois, à signer toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

26-04-097

3. <u>Acceptation d'une soumission – Turcotte (1989) inc. – Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable, phase 2</u>

CONSIDÉRANT la résolution 26-02-028 autorisant un appel d'offres public concernant les travaux de construction en lien avec la phase 2 de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, le tout, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions déposé au dossier de la séance;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification de la conformité des soumissions reçues dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la firme Kwatroe, recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction sont admissibles à 100 % au programme TECQ 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit la soumission de l'entreprise Turcotte (1989) inc. au montant de 1 212 560,84 $ taxes incluses;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

Que le directeur des services techniques, Jean-François Landry, soit autorisé à signer toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

26-04-098 4. Acceptation d'une soumission – Réal Huot – Accessoires d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a besoin de pièces et accessoires d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de trois fournisseurs et que la plus basse soumission est celle de Réal Huot;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de l'entreprise Réal Huot, au prix de 55 019,97 $ taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

26-04-099 5. Ouverture de poste – Coordonnateur gestion des eaux

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur de gestion des eaux est vacant;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de coordonnateur de gestion des eaux.

ADOPTÉE

6. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-04-100 7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 13 h 41.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

****